

DECRET D/2022/ 0 4 6 3 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL DE
PROTECTION CIVILE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/02013/044/CNT du 12 janvier 2013, portant Statut Spécial de la Police Nationale ;
Vu la Loi L/02013/045/CNT du 12 janvier 2013, portant Statut Spécial de la Protection Civile ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
Vu le Communiqué N°01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
Vu l'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2021/0011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de la Transition;
Vu le Décret D/2021/0034/ PRG/CNRD/SGG du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ;
Vu le Décret D/2022/0063/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 aout 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2022/388/PRG/CNRD/SGG du 20 aout 2022, portant Remaniement partiel du Gouvernement de la Transition ;

DECRETE,

Article 1^{er} : Les officiers supérieurs de Protection Civile dont les prénoms, noms et matricules suivent sont promus au grade de Lieutenant-Colonel conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	PRENOMS	NOM	GRADES ACTUELS
1	208228 W	Ibrahima Sory	KABA	Commandant de PC
2	208246Z	IsacTogbaKoly	LOUA	Commandant de PC

3	259 069G	Karim	BANGOURA	Commandant de PC
4	208211E	Mamadou	KOMPO	Commandant de PC
5	229 914R	Mamadou Saliou	DIALLO	Commandant de PC
6	228148W	Mohamed	BANGOURA	Commandant de PC
7	283018 T	Mohamed Lamine	DIALLO	Commandant de PC
8	208188T	Mouminy	FADIGA	Commandant de PC
9	208 180S	Souleymane	KEIRA	Commandant de PC

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter du 1^{er} Janvier 2023 et sera enregistré et publié dans le Journal Officiel de la République.

Conakry, le 01 OCT 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA